

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2 BLAISE PASCAL

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2 BLAISE PASCAL à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme MARINE VANTAL, née le 5 juillet 1990 à MAURIAC (015), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**, Mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES – STAPS**, spécialité **ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES ET SANTÉ**,

mention passable

est délivré à **Mme MARINE VANTAL**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de Licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 octobre 2013

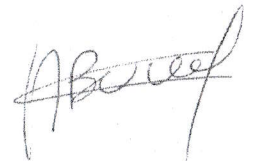
Le titulaire

Le Président


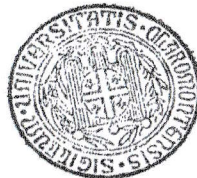
*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*

N° CLFER II 8966371

/2013201200834



Mathias BERNARD



Marie-Danièle CAMPION